Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-212200182-20260604-1129052026-DE

BRÉLIDY
Entre Jaudy et Trieux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BRELIDY
Séance du 29 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf mai à 18 heures 30, s'est réuni en session ordinaire le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre Marie GAREL, Maire.

Date de la convocation : 11 mai 2026

Etaient présents : Pierre-Marie GAREL, Pierre PEUCH, Armelle FUSTEC, Edith LE GUEN, Dominique COROYER, Nelly LE LUYER, Damien MALINAS, Nicolas BILLIOU, Vanessa MARTIN, Clément JEZEQUEL

Membres absents excusés : Eléonore BLANC-MAGON de SAINT-ELIER (procuration à Nicolas BILLIOU)

Membre absent non excusé : 0

Effectif légal : 11
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 11

Secrétaire de séance : Dominique COROYER

Délibération n° 11_29/05/2026 – Création d'un poste d'un poste de rédacteur avec fonction de secrétaire de mairie

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Vu la liste d'aptitude au titre de la promotion interne 2026 des secrétaires généraux de mairie au grade de rédacteur territorial,

Le Maire propose à l'assemblée : La création d'un emploi permanent de rédacteur territorial avec fonction de secrétaire de mairie, à temps non complet à raison de 17 heures 30 hebdomadaires, à compter du 1er juillet 2026.

À ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire inscrit sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie relevant de la catégorie hiérarchique B, La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité : la création d'un poste de rédacteur territorial ;

Et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-212200182-20260604-1129052026-DE

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme
Le Maire - M. Pierre-Marie GAREL

MAIRIE DE BRELIDY

Le secrétaire de Séance,
Dominique COROYER